

Image not found or type unknown



Anualisation temps de travail

Par **Rousou**, le **15/08/2020** à **13:04**

Bonjour

je suis en poste depuis 25 ans dans cette entreprise en l' an 2000 nous avons signer pour être annualisé pour passer au 35 heures étant a 39 heures . l' anualisation a était effective pendant 10 ans . Ensuite ce système a été abandonné (plus de RTT - heures sup payer) .

Aujourd'hui l' employeur désiré revenir à l' anualisation. est ce que il a le droit ? Ou est-ce que il faut un accord d' entreprise ?

Merci

Par **P.M.**, le **15/08/2020** à **13:07**

Bonjour,

Ce sujet fait double emploi inutilement avec [celui-ci](#) et j'y ai répondu...